



Fédération Française de Gymnastique

Comité Midi-Pyrénées

Fédération fondée  
le 28 septembre 1873,  
reconnue d'utilité publique.

## ANNEXE CAHIER DES CHARGES COL

### ORGANISATION DU CONGRES REGIONAL (NON ELECTIF)

### ET DEMARCHES A FAIRE PAR LE CLUB ORGANISATEUR

**Date : 17 octobre 2010**

**Lieu : à définir**

**Horaires prévisionnels : 9H-12H**

**Effectif : 150-200 personnes**

**Contrepartie financière à l'organisation du congrès : 150€**

**Référent dossier congrès : Marie DALEZAN**

#### A- Réservations

Le club organisateur se charge de réserver :

- La ou les salles de conférences et réunions, si possible dans un même lieu.
  - Le matériel nécessaire à l'organisation de l'assemblée :
    - Tribune pour 10 à 15 personnes avec chaises.
    - 1 pupitre.
    - 2 micros tribune, 1 micro pupitre, 2 micros mobiles salle.
    - 1 multiprise.
    - 1 grande rallonge (pour tribune).
    - 1 écran pour la vidéo projection.
  - Prévoir une collation pour l'arrivée des congressistes à la charge du COL (café, viennoiseries, ...) ; (si présence d'une buvette, la placer un peu à l'écart).
  - A l'entrée de la salle ou dans le hall, prévoir 2 grandes tables pour l'accueil des congressistes (remise de tous les dossiers).
  - Il est de coutume que le club organisateur offre (par le biais de la Mairie) un vin d'honneur (12h30).
  - Prévoir l'organisation d'un repas au cours de l'AG sur place, type buffet.
- Sa gestion est à la charge du COL.
- L'hôtel (si nécessaire), en ayant au préalable proposé divers devis et tarifs au Comité Régional.

#### B- Frais

Les repas et les nuitées (si nécessaire) des membres du Comité Directeur et des salariés du Comité Midi-Pyrénées sont à la charge du Comité Régional.

Les repas des Présidents Départementaux et des invités du CR sont à la charge du Comité Régional.

Le COL encaisse le règlement des repas réservés par les clubs.

Le COL organise et prend en charge le vin d'honneur, ou le fait prendre en charge par la municipalité ou autre partenaire.

## C- Invitations

Par le club organisateur (prises en charge par le COL) :

- ❖ Maire de la ville.
- ❖ Conseiller municipal chargé des sports.
- ❖ Directeur départemental de la DDJS.
- ❖ Président départemental du CDOS.
- ❖ Président du Conseil Général.
- ❖ Toute autre personne que le club organisateur jugerait utile.

Par le Comité Régional (prises en charge par le comité régional) :

- ❖ Président de la Fédération Française de Gymnastique.
- ❖ Directeur Régional de la DRDJS.
- ❖ Président Régional du CROS.
- ❖ Président du Conseil Régional.
- ❖ Présidents Régionaux de l'UNSS, l'UFOLEP, la FSGT.
- ❖ DAZ.
- ❖ DTZ.
- ❖ Toute personne méritante par son action au sein du Comité Régional.

## D- Presse

Le club organisateur fait annoncer le congrès par voie de presse.

Il fait parvenir une invitation avec le programme complet à chaque organisme de presse.

Il est souhaitable de désigner un correspondant de presse qui recevra les journalistes (y compris celui du Comité) et préparera les articles.

## E- Brochure administrative du congrès

Commander entre 250 chemises à la Mairie ou autre pour le montage des dossiers.

Les faire parvenir au comité 1 mois avant le congrès au plus tard.

Transmettre au comité 2 mois avant le congrès:

- photo ou logo de la ville pour la couverture,
- photo ou logo du club,
- mot du président du club,
- mot du président départemental,
- mot du maire,
- adresses et plans d'accès pour la salle, restaurant et hôtel,
- l'ordre pour le règlement, l'adresse d'envoi et la date butoir pour réception des réservations,
- les tarifs repas/hôtel et menu.
- La liste nominative des invités COL.

Restant à votre disposition à tout moment : 05.34.60.69.70, [gym.midipyrenees@wanadoo.fr](mailto:gym.midipyrenees@wanadoo.fr).

Avec nos remerciements pour votre accueil !